

à venir, le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'un plébiscite avant que la Chambre des communes prenne une initiative quelconque, afin que tous les Canadiens puissent légitimement se prononcer sur un drapeau national.»

Et sur la proposition de motion de sous-amendement de M. More, appuyé par M. Stefanson: Que l'amendement soit modifié par l'adjonction des mots:

«et que, lors d'un tel plébiscite, au nombre des questions à poser au peuple devront figurer les suivantes:

1. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien?
2. Êtes-vous partisan du pavillon rouge canadien modifié de façon à indiquer les principaux héritages des deux races fondatrices?
3. Êtes-vous partisan du modèle à trois feuilles d'érable?
4. Êtes-vous partisan d'un modèle à feuilles d'érable unique?

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1964, demandant copie de toutes demandes et demandes de renseignements relatives à l'achat, la concession à bail ou le loyer des terres des réserves indiennes dans l'agence indienne du Lac Burns, depuis le 1^{er} janvier 1963.—(*Avis de motion portant production de documents n° 60*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 avril 1964, demandant copie de toute la correspondance et de tous les télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement ou toute agence ou toute division de celui-ci et toute autre personne, tout autre groupe ou toute autre organisation se rapportant aux terres de la réserve indienne à l'agence indienne du lac Burns, depuis le 1^{er} janvier 1963.—(*Avis de motion portant production de documents n° 90*)

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi, suivant l'ordre adopté le vendredi 26 juin 1964.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON